

Ecole Primaire Publique
18 rue des Halles
17 113 MORNAC-SUR-SEUDRE
☎ 05-46-22-78-33
✉ e-mornac-sur-seudre@ac-poitiers.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.
Année scolaire 2014 - 2015.

Au cours de l'année scolaire, les élèves se rendent régulièrement à la bibliothèque municipale (située provisoirement dans l'école). Ils y ont accès à un large choix de livres en tous genres.

Plusieurs objectifs scolaires sont poursuivis :

- L'accès au plaisir de lire,
- l'amélioration de la lecture,
- la constitution d'un "bagage littéraire",
- l'échange oral, l'argumentation,
- l'acquisition d'une autonomie : recherche, emprunt, retour.

Utilisateurs privilégiés de ce lieu, nous nous devons d'en **respecter le règlement** :

- 1) Le prêt est consenti à **titre individuel** aux élèves de l'école, sous la responsabilité des enseignants.
- 2) La durée de l'emprunt ne peut dépasser l'intervalle séparant 2 déplacements à la bibliothèque. L'élève ayant oublié son ou ses livres se verra refuser le prêt la fois suivante.
- 3) Chaque élève peut emporter son ou ses livre(s) chez lui. **Il en est responsable et doit en prendre soin.** Cette responsabilité ne peut s'envisager sans accompagnement. Nous comptons sur votre collaboration.
- 4) Chaque enseignant veille au bon retour des livres. **Les livres empruntés avec l'école ne doivent pas être rapportés en dehors du temps scolaire.**
- 5) Si un livre est détérioré ou perdu, il devra être racheté. Les frais seront à la charge de la famille.
- 6) Au cours des trajets et à la bibliothèque, les élèves doivent se tenir correctement ainsi qu'ils le font en classe. Un élève pourra se voir privé de l'activité s'il ne respecte pas cette règle.

Les enseignants.

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du règlement concernant la bibliothèque municipale.

Date :

Signature :